

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27  
Présents : 20  
Absents : 7  
- dont suppléé : 0  
- dont représentés : 5  
Votants : 25  
- dont « pour » : 25  
- dont « contre » : 0  
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le treize novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 9 novembre 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente,

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, TRON Jean-Michel (*parti avant le vote de la question n°43*) et NICOLAS Yves.

**EXCUSES** : Mmes ALLEMANDI Florence, BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, MM. BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, MASSE Roger ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, FERRON Yves ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine,

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

## Délibération N°2018/239

### OBJET : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°3.

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 5 Novembre 2018 ;

Sur proposition du Vice - Président délégué aux Finances,  
Après délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget principal de la CCVUSP qui se présente comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Art 60636-001	1 080.00 € (1)	Art 73223-000	- 3 009.00 € (8)
Art 60636-003	5 765.00 € (1)	Art 74832-000	21 139.00 € (9)
Art 60636-004	360.00 € (1)		
Art 60636-011	575.00 € (1)		
Art 60636-026	220.00 € (1)		
Art 60632-003	- 8 000.00 € (2)		
Art 6135-003	- 5 500.00 € (3)		
Art 61551-003	12 500.00 € (4)		
Art 739223-000	- 56 155.00 € (5)		
Art 022	26 546.00 € (6)		
Art 023	40 739.00 € (7)		
	-----		-----
<b>TOTAL</b>	<b>18 130.00 €</b>		<b>18 130.00 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Art 2764	47 739.00 € (10)	Art 021	40 739.00 € (7)
		Art 024	7 000.00 € (11)
	-----		-----
<b>TOTAL</b>	<b>47 739.00 €</b>		<b>47 739.00 €</b>

- (1) Réassortiment 2018 vêtements de travail
- (2) Moins-value sur acq petit équipement
- (3) Report 2019 location machine pour nettoyage containers
- (4) Réparation importante sur benne OM ER 295 SA
- (5) Moins-value sur prélèvement au titre du FPIC
- (6) Dépenses imprévues
- (7) Virement Section d'investissement
- (8) Moins-value sur reversement au titre du FPIC
- (9) Fonds Départemental de péréquation Taxe Professionnelle
- (10) Avance maximale Pays S.U.D
- (11) Cession Benne de tri sélectif au SYDEVOM 04

Envoyé en préfecture le 14/11/2018

Reçu en préfecture le 14/11/2018

Affiché le 14.11.2018

ID : 004-200072304-20181113-D2018239-DE

- DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme VAGINAY Sophie



